



VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2021-11

SERVICES AFFECTÉS : Tous les services
DESTINATAIRES : Conseillers et employés municipaux
OBJET : **RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE**
DATE D'ÉMISSION : 1999 02 08
RÉVISÉE LE : 2006 12 12, 2011 10 11, 2020 01 14, 2021 03 09
ÉMISE PAR : *Suzanne Coulombe*
NOM ET POSTE : Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière

1) Application et admissibilité :

Le monde municipal est complexe et regroupe plusieurs intervenants. Autant les employés que les conseillers doivent oeuvrer pour le bien de l'ensemble de la population. Cette directive vise à reconnaître le travail et l'engagement de chacun ayant complété 5 années de service et plus ou ayant complété un mandat de quatre années consécutives au sein du Conseil de Ville. Le choix de recevoir un blouson personnalisé avec écusson de la Ville est laissé à la discrétion de l'élu et de l'employé, au début du premier mandat et au terme de la période probatoire, respectivement.

2) Barème des récompenses des employés municipaux :

- a- Au terme de la période probatoire de 90 jours
-blouson personnalisé avec écusson de la Ville
- b- Cinq années de service :
-certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant en son absence
- c- Dix années de service :
-Carte prépayée d'une valeur de 100,00 \$
-prime de 100,00 \$
-certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant en son absence
- d- Quinze années de service :
-Carte prépayée d'une valeur de 150,00 \$
-prime de 150,00 \$
-certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant en son absence

- e- Vingt années de service :
 - Carte prépayée d'une valeur de 200,00 \$
 - prime de 200,00 \$
 - certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant en son absence

- f- Vingt-cinq années de service :
 - Carte prépayée d'une valeur de 250,00 \$
 - prime de 250,00 \$
 - certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant en son absence

- g- Trente années de service :
 - Carte prépayée d'une valeur de 300,00 \$
 - prime de 300,00 \$
 - certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant en son absence

- Trente-cinq années de services :
 - Carte prépayée d'une valeur de 350,00 \$
 - prime de 350,00 \$
 - certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant en son absence

- h- Départ en retraite : (avec moins de dix années de services)
 - présent ou carte prépayée d'une valeur de 50,00 \$
 - certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant

- i- Départ en retraite : (pour chaque dix ans de services)
 - présent ou carte prépayée d'une valeur de 100,00 \$
 - certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant

3) Barème des récompenses des conseillers municipaux :

- a- Tous les conseillers municipaux recevront, au terme de leur second mandat, totalisant huit années consécutives, un présent d'une valeur de 100,00 \$ et un certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant.

- b- Tous les conseillers municipaux recevront, au terme de leur troisième mandat, totalisant douze années consécutives, un présent d'une valeur de 150,00 \$ et un certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant.

- c- Tous les conseillers municipaux recevront, au terme de leur quatrième mandat, totalisant seize années consécutives, un présent d'une valeur de 200,00 \$ et un certificat signé par le Maire ou le Maire suppléant

N.B. Dans la présente politique, l'usage du masculin n'est nullement discriminatoire ; il ne vise qu'à en faciliter la lecture.